

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2020-632

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2020 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2020-632 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE
APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-
AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

L'objet de ce règlement vise à diminuer la limite de vitesse sur une partie de chemin du Roy et de la rue Michel-Quézel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 15 septembre 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca